

Petites subventions – Rapport d'achèvement et d'impact de projet

Dénomination légale de l'organisation : Développement Pour Tous (DPT)

Intitulé du projet : Renforcement des Capacités du Groupement de femmes Productrices de Sel à Dubreka

Numéro de subvention : CEPF-112432

Date d'achèvement de ce rapport : 14 Mars 2022

Hotspot CEPF : Forêts Guinéennes de l'Afrique de l'Ouest

Orientation stratégique : Numéro 4 (Renforcer la capacité des organisations locales de la société civile, y compris les groupes de populations autochtones, de femmes et de jeunes, pour conserver et gérer la biodiversité d'une importance mondiale)

Dates du projet : du 01 septembre 2021 au 28 Février 2022

PARTIE I : Présentation Générale

- 1. Partenaires de mise en œuvre pour ce Projet** (*donnez la liste de tous les partenaires et expliquez comment ils ont été impliqués dans le projet*)
 - **L'ONG Synergies & Développement (SYDEV)** en tant que partenaire de mise en œuvre, elle a accompagné notre organisation tout au long du déroulement du projet et conformément à l'accord de partenariat signé avec DPT au démarrage du projet. De façon spécifique, elle s'est impliquée dans la préparation et l'animation des séances de formation avec les consultants. SYDEV a également participé à la rédaction des rapports d'activité technique et aux évaluations d'étape du projet.
 - **Consultant formateur** fut responsable de la conception des modules de formation et l'animation des sessions de formations. De plus, il a produit les rapports de formation et assuré un suivi post formation afin d'évaluer le succès de la mise en application par les participants des recommandations reçues durant les formations.
 - **Les acteurs locaux** furent impliqués de manière judicieuse durant le déroulement du projet pour développer et favoriser la participation inclusive de l'ensemble des parties prenantes à savoir : les autorités locales (ie. la Direction préfectorale de l'environnement, la préfecture via le secrétaire général chargé des collectivités

décentralisées et la mairie), les Organisations de la Société Civile et autres personnes ressources.

2. Résumez les résultats globaux de votre projet

- 47 membres du groupement des femmes salicultrices de Dubréka sont formés en gestion institutionnelle d'une organisation et connaissent leurs rôles au sein de l'organisation.
- Le groupement de femmes ciblées a obtenu son agrément préfectoral le 21 février 2022 et dispose de ses statuts, son règlement intérieur et son organigramme.
- 09 membres du groupement de femmes de Dubréka ont été formés en comptabilité simplifiées appliquée aux activités salicoles et les documents de gestion ont été mis en place.
- Un plan stratégique de communication a été conçu et les membres du groupement bénéficiaire ont été formés à son utilisation.
- Une analyse de la filière du sel dans la commune de Dubréka a été réalisée.
- 47 membres du groupement de femmes de Dubréka ont renforcé leurs capacités en matière de gestion durable des écosystèmes de mangrove en appui à leur mission et pour sensibiliser le public à l'importance des objectifs de conservation du bassin de Konkouré.

3. Décrivez brièvement les progrès réels par rapport à chacun des impacts prévus à long et court terme (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Énumérez chaque impact à long terme de votre proposition

- a. Impacts prévus à long terme - 3 ans et plus (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
L'association locale de Productrices de Sel Solaire dirigée par une femme est dotée de moyens lui permettant de participer à la gestion durable du site prioritaire du bassin du fleuve de Konkouré et de consolider la connectivité écologique au niveau des paysages	Suite à la réalisation de ce projet, le groupement de femmes bénéficiaire (90% de femmes) a vu son organisation/fonctionnement interne s'améliorer et ses activités commerciales de vente de sel solaire augmentées. Forte du succès de leurs opérations, le groupement sensibilise d'autres saliculteurs œuvrant dans la zone à la pratique de production du sel solaire qui contribue à la conservation de la mangrove de Dubréka. Par ailleurs, le groupement est en cours de négociation avec la commune urbaine de Dubréka pour développer d'autres activités alternatives génératrices de revenus favorisant ainsi une gestion durable des ressources naturelles.

- b. Impacts prévus à court terme - 1 à 3 ans (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
L'association des Productrices de Sel Solaire de Dubréka dirigée par une femme a été mise en place pour	A travers ce projet, le groupement des femmes Salicultrices de Dubréka a pu établir ses statuts, son règlement intérieur et mettre en place son bureau

favoriser l'égalité des sexes dans la gestion durable des ressources naturelles du bassin du fleuve de Konkouré	de conseil d'administration et celui du comité de contrôle. D'ailleurs, la création de ce groupement de femmes fut officiellement reconnue par la Préfecture de Dubréka le 21 février 2022 via la délivrance de leur agrément.
L'association locale des Productrices de Sel Solaire de Dubréka présente des capacités renforcées en matière de gouvernance organisationnelle et de gestion institutionnelle et financière pour conserver et gérer la biodiversité d'une importance mondiale du bassin du fleuve de Konkouré	47 membres du groupement des femmes salicultrices de Dubréka ont été formés en gestion institutionnelle d'une organisation et connaissent à présent leurs rôles au sein de l'organisation. De plus, 09 membres de ce groupement de femmes ont bénéficié d'une formation en comptabilité simplifiées spécifique aux activités salicoles et les documents de gestion ont été mis en place.
L'association locale de Productrices de Sel Solaire de Dubréka dirigée par une femme fait preuve de capacités renforcées en matière de communication de façon à contribuer à une conservation et gestion durable de la mangrove de Dubréka	Un plan stratégique de communication a été conçu et les membres du groupement bénéficiaire ont été formés à son utilisation. Ainsi, ce groupement de femmes est mieux aiguillée dans ses activités de sensibilisation sur la méthode d'extraction du sel solaire auprès d'autres saliculteurs opérant dans les alentours qui ne nécessite pas l'utilisation des bois de la mangrove.

4. Y a-t-il eu des impacts inattendus (positifs ou négatifs) ?

Un impact positif inattendu qu'il est important de noter fut l'adhésion de nouveaux membres au groupement des femmes salicultrices de Dubréka et implicitement l'abandon par ces nouveaux adhérents de l'extraction du sel par la méthode traditionnelle (utilisation du bois de la mangrove pour la cuisson de la saumure). Un signe encourageant en faveur d'une réduction progressive des pressions humaines négatives sur la mangrove de Dubréka.

PARTIE II : Produits/livrables du Projet

5. Énumérez chaque produit/livrable tel qu'indiqué dans votre proposition approuvée et décrivez les résultats pour chacun d'eux :

N°	Description de livrable	Mise à jour du livrable
1	Une association locale de producteurs de sel solaire, dirigée par une femme et composée de 47 membres, est légalement constituée à Dubréka	L'association a été mise en place et ses membres du conseil d'administration élus ainsi que ceux du comité de contrôle. L'association a également obtenu le 21 février 2022 son agrément au niveau de la préfecture de Dubréka.
2	Un groupement de femmes productrices de sel solaire à Dubréka a renforcé ses capacités en matière de gouvernance organisationnelle et gestion institutionnelle	47 membres du groupement ont été formés le 23 décembre 2021 en gestion institutionnelle. L'objectif fondamental était de permettre au groupement des productrices de sel de Dubréka, d'être reconnu officiellement (disposer de son

		agrément), de mieux connaître les rôles et responsabilités de chaque membre et de pouvoir participer activement aux activités du groupement.
3	Un groupement de femmes productrices de sel solaire à Dubreka fait preuve de capacités renforcées en matière de gestion financière	9 membres du groupement ont été formés le 07 janvier 2022 en gestion comptabilité simplifiée, appliquée aux Activités Génératrices de Revenus (AGR). L'objectif était de permettre aux membres du groupement d'avoir les outils de gestion et de pouvoir les utiliser afin d'assurer la confiance et la cohésion au sein du groupe.
4	Un groupement de femmes productrices de sel solaire à Dubreka présente des capacités renforcées en matière de communication	47 membres du groupement ont été formés le 11 Janvier 2022 en communication. Plus précisément, cette session de formation a permis de renforcer les capacités des participants sur les techniques de plaidoyer et lobbying afin que le groupement puisse être une force de proposition et d'action face aux différents partenaires et acteurs locaux. Notamment, lors des actions d'informations et de sensibilisation des salicultrices qui poursuivent la méthode traditionnelle d'extraction du sel dans les environs. De plus, le groupement a élaboré sa stratégie de communication lors de la formation qui lui servira de guide dans ses actions de sensibilisation notamment.
5	Les acteurs locaux de Dubréka (autorités locale, agence gouvernementale, ONG, communautés locales) sont sensibilisés à une gestion durable des ressources naturelles de la mangrove de Dubréka	L'engagement des autorités locales et publiques ainsi que de la société civile en faveur d'une gestion durable des ressources naturelle a été une nouvelle fois démontré à travers leur soutien et participation active aux activités du projet afin de garantir l'atteinte des résultats escomptés.

6. Décrivez tous les outils, produits ou méthodologies qui ont résulté de ce projet ou qui ont contribué aux résultats.

- Pour assurer la visibilité et promotion du projet nous avons produits différents supports de communication à savoir des dépliants, banderoles, spots radio et article de presse.
- Les fiches d'évaluation des connaissances/capacités des bénéficiaires des formations (avant et après les formations) pour mesurer l'efficacité des dites formations et l'acquisition des nouvelles connaissances.
- Les différents modules et/ou supports utilisés lors des sessions de formation sur la gouvernance organisationnelle, la gestion institutionnelle et financière et la communication.

PARTIE III : Leçons, pérennité, sauvegardes et financement

Leçons apprises

7. Décrivez toutes les leçons apprises lors de la conception et de la mise en œuvre du projet, ainsi que celles liées au développement organisationnel et au renforcement des capacités.

- Ce projet s'inscrivait dans la continuité des actions menées précédemment avec le groupement des femmes productrices du sel de Dubréka via une première subvention du CEPF. Cependant, le long intervalle entre les deux projets a affecté la dynamique du groupement dans le déroulement de leurs activités de sensibilisation sur la gouvernance environnementale et de plaidoyer auprès des autres salicultrices pour l'abandon de l'utilisation du bois de mangrove dans l'extraction du sel. Par conséquent, il est nécessaire de déterminer au préalable soit une durée de projet adéquate pour l'atteinte de tous les objectifs, soit un écart limité entre deux projets complémentaires afin de garantir la durabilité des acquis.
- Au cours du projet, nous avons relevé qu'il aurait été judicieux d'inclure des composantes portant sur l'alphabétisation et les voyages d'échanges avec d'autres organisations œuvrant dans le même domaine d'activité. En effet, l'intégration de ce types d'activités aurait pu permettre d'une part aux bénéficiaires de mieux comprendre le contexte/raisons d'être du projet notamment par la mise à disposition de supports didactiques en langue locale facilement exploitables après la clôture du projet. Puis, d'autre part, de partager leurs expériences avec d'autres organisations/associations qui peuvent servir de références ou de modèles pour la mise en œuvre d'un projet similaire.

Pérennité/Réplication

8. Résumez le succès du projet ou les difficultés à surmonter pour assurer le maintien du projet ou sa réplication, y compris les activités non planifiées qui sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la pérennité ou de la répliquabilité.

- Il n'y a pas eu de difficultés majeures lors de la mise en œuvre du projet qui a connu une participation effective de l'ensemble des parties prenantes.
- Les séances de formations et de sensibilisation réalisées durant le projet, ont réussi à convaincre les autorités locales et autres organisations communautaires présentes dans la zone de la nécessité de répliquer ce type de projet de conservation sur toute l'étendue du littoral en basse Guinée.

Sauvegardes

9. Si non-répertoriée comme une composante distincte du projet, résumez la mise en œuvre de toute action requise liée aux sauvegardes sociales ou environnementales que votre projet a pu déclencher.

Aucunes sauvegardes ne furent déclenchées.

Financement supplémentaire

10. Fournissez des détails sur les éventuels financements supplémentaires qui ont soutenu ce projet.

a. Montant total du financement supplémentaire (USD)

Aucun financement supplémentaire.

b. Type de financement

Veuillez fournir une répartition des financements supplémentaires (financement de contrepartie et en nature) par source.

Donateur	Type de financement	Montant
----------	---------------------	---------

Commentaires/Recommandations supplémentaires

11. Utilisez cet espace pour fournir d'autres commentaires ou recommandations en lien avec votre projet ou le CEPF.

Les six (6) mois d'appui au groupement des femmes (durée du projet) ont certes contribué à assoir une base qui doit être consolidée. Le renforcement des capacités et la mise en place de documents de gestion administratifs et financiers ainsi que le développement d'activités alternatives contribuant à la lutte contre la déforestation de la mangrove sont notamment des démarches qui doivent être soutenue. Aussi, nous recommandons au CEPF de consolider les acquis du groupement des femmes salicultrices de Dubreka qui est d'ailleurs la première organisation féminine en Guinée à s'investir dans la durée à la protection des écosystèmes du bassin du fleuve Konkouré, par le biais de ses subventions.

PARTIE IV : Impact au niveau du portefeuille et au niveau mondial

Contribution aux indicateurs du portefeuille

12. Afin de mesurer les résultats de la stratégie d'investissement du CEPF au niveau du hotspot, le CEPF utilise un ensemble d'indicateurs de portefeuille qui sont présentés dans le profil d'écosystème de chaque hotspot. Veuillez les lister ci-dessous et rendre compte de la (des) contribution(s) du projet

Indicateur	Contribution numérique réelle	Description de la contribution réelle
Au moins 50 organisations de la société civile y compris des groupes de Peuples Autochtones, de femmes	01	Ce projet a permis à l'association des femmes productrices de sel solaire de Dubréka de mieux comprendre les enjeux liés à la

<p>et/ou de jeunes, présentent des améliorations dans leurs capacités d'organisation pour conserver et gérer la biodiversité d'une importance mondiale</p>		<p>bonne conservation de la biodiversité du bassin du fleuve Konkouré à travers les séances de formation. De plus, cette association dirige par une femme a établi un partenariat avec la commune de Dubréka pour conjuguer leurs efforts de conservation de la mangrove du bassin du fleuve Konkouré.</p>
<p>Au moins 50 organisations de la société civile, dont au moins 10 organisations de Peuples Autochtones, présentent des capacités renforcées en matière de gestion financière, institutionnelle, et de projets, de gouvernance organisationnelle, et de mobilisation de fonds</p>	<p>01</p>	<p>47 membres du groupement des femmes salicultrices de Dubréka ont été formés en gestion institutionnelle d'une organisation et connaissent à présent leurs rôles au sein de l'organisation. De plus, 09 membres de ce groupement de femmes ont bénéficié d'une formation en comptabilité simplifiées spécifique aux activités salicoles et les documents de gestion ont été mis en place.</p>
<p>Au moins 20 organisations, associations et réseaux de conservation et de développement dirigés par des femmes sont mis en place et renforcés pour favoriser l'égalité des sexes dans la gestion des ressources naturelles et le partage des avantages</p>	<p>01</p>	<p>Le groupement des femmes Salicultrices de Dubréka a pu établir ses statuts, son règlement intérieur et mettre en place son bureau de conseil d'administration et celui du comité de contrôle. D'ailleurs, la création de ce groupement de femmes fut officiellement reconnue par la Préfecture de Dubréka le 21 février 2022 via la délivrance de leur agrément.</p>
<p>Au moins 20 organisations de la société civile font preuve de capacités renforcées en matière de communication de façon à contribuer à l'accomplissement de leur mission</p>	<p>01</p>	<p>47 membres du groupement ont été formés le 11 janvier 2022 en communication. Plus précisément, cette session de formation a permis de renforcer les capacités des participants sur les techniques de plaidoyer et lobbying afin que le groupement puisse être une force de proposition et d'action face aux</p>

		<p>différents partenaires et acteurs locaux. Notamment, lors des actions d'informations et de sensibilisation des salicultrices qui poursuivent la méthode traditionnelle d'extraction du sel dans les environs.</p> <p>De plus, le groupement a élaboré sa stratégie de communication lors de la formation qui lui servira de guide dans ses actions de sensibilisation notamment.</p>
--	--	---

Contribution aux indicateurs mondiaux

Veillez indiquer tous les Indicateurs mondiaux qui se rapportent à votre projet.

13. Bénéfices pour les individus

13a. Nombre d'hommes et de femmes recevant une formation structurée.

Rapportez le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié d'une formation structurée en raison de votre projet, comme la gestion financière, l'apiculture, l'horticulture, l'agriculture, les enquêtes biologiques, ou comment mener une patrouille.

Nombre d'hommes recevant une formation structurée*	Nombre de femmes recevant une formation structurée*	Le (s) sujet (s) des formations
02	45	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion comptable simplifiée appliquée aux AGR - Gouvernance organisationnelle et institutionnelle - Communication (élaboration d'une stratégie de communication)

** Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu une formation structurée en apiculture et que 3 d'entre eux ont également reçu une formation structurée en gestion de projet, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'une formation structurée devra être de 5.*

13b. Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant d'avantages financiers.

Rapport sur le nombre d'hommes et de femmes qui ont eu une augmentation de leurs revenus ou des avantages en espèces (monétaires) en raison de votre projet d'activités telles que le tourisme, la production artisanale, l'augmentation de la production agricole, l'augmentation de la production de la pêche, la récolte de plantes médicinales ou le paiement pour effectuer des patrouilles.

Nombre d'hommes bénéficiant d'avantages financiers *	Nombre de femmes bénéficiant d'avantages financiers *	Description des avantages
02	45	Production et vente de sel utilisant la technique solaire

** Ne comptez pas le personnel de votre organisation dont les revenus proviennent directement de la subvention CEPF. Ne comptez pas plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au tourisme et que 3 d'entre eux ont également bénéficié d'avantages financiers grâce à l'accroissement de leurs revenus de l'artisanat, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'avantages financiers devra être de 5.*

14. Aires protégées

Nombre d'hectares d'aires protégées créées et/ou étendues.

Rapporter le nombre d'hectares d'aires protégées qui ont été créés et / ou agrandis à la suite de votre projet. Les aires protégées peuvent inclure des réserves privées ou communautaires, des parcs municipaux ou provinciaux ou d'autres désignations où la conservation de la biodiversité est un objectif de gestion officiel.

Nom de l'Aire protégée*	Pays	Original # d'hectares **	Nombre d'hectares nouvellement protégés	Année de déclaration légale ou d'extension	Longitude***	Latitude***
-------------------------	------	--------------------------	---	--	--------------	-------------

** Si possible, veuillez fournir au CEPF un fichier « shapefile » de l'aire protégée.*

*** Entrez la taille totale d'origine, à l'exclusion des résultats de votre projet. Si la zone protégée n'existait pas avant votre projet, entrez zéro.*

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456). Pour obtenir la latitude et la longitude de votre zone protégée, utilisez googlemap, faites un clic droit sur le centre de votre zone protégée, et sélectionnez "Qu'est-ce qu'il y a ici?", et copiez la latitude et la longitude apparaissant dans la fenêtre contextuelle.*

15. Gestion des Zones clés pour la biodiversité

Nombre d'hectares de Zones clés pour la biodiversité/ Key Biodiversity Area (KBA) avec une gestion améliorée.

Rapport sur le nombre d'hectares dans les KBA sous gestion améliorée, où des résultats tangibles ont été obtenus pour soutenir la conservation, à la suite de votre projet. Les exemples de gestion améliorée comprennent, sans s'y limiter: l'augmentation des patrouilles, la réduction de l'intensité des collets, l'éradication des espèces envahissantes, la réduction de l'incidence des incendies et l'introduction de pratiques agricoles / halieutiques durables. N'enregistrez pas toute la zone couverte par le projet - enregistrez uniquement le nombre d'hectares qui ont amélioré la gestion.

Si vous avez indiqué qu'une partie ou la totalité d'une KBA était nouvellement protégée pour l'indicateur intitulé « aires protégées », et que vous avez également amélioré sa gestion, vous

devez indiquer le nombre d'hectares concerné à la fois pour cet indicateur et pour l'indicateur « aires protégées ».

Nom de la KBA	Code KBA du profil d'écosystème	Nombre d'hectares améliorés*
---------------	---------------------------------	------------------------------

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si une amélioration a eu lieu sur 500 hectares du fait de la mise en œuvre d'un régime de lutte contre les incendies, et si, au cours de la deuxième année, une amélioration a porté sur 200 ha de la même zone de 500 hectares du fait de la suppression d'espèces invasives, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'une gestion améliorée jusqu'à maintenant sera de 500.)*

16. Paysages de production

Nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité.

Indiquez le nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité, suite à votre projet.

Un paysage de production est défini comme un site en dehors d'une zone protégée où peuvent se dérouler l'agriculture commerciale, la foresterie ou l'exploitation de produits naturels.

- Pour qu'une zone soit considérée comme ayant "une gestion renforcée de la biodiversité", elle peut bénéficier d'un large éventail d'interventions telles que de meilleures pratiques et lignes directrices mises en œuvre, de programmes d'incitation instaurés, de sites / produits certifiés et de réglementations de récolte durable introduites.
- Les aires protégées ne sont pas incluses dans cet indicateur, parce que leurs hectares sont comptés ailleurs.
- Un paysage de production peut inclure tout ou partie d'une ZCB non protégée.

Nom du paysage de production *	# d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité **	Latitude***	Longitude***	Description de l'intervention
--------------------------------	---	-------------	--------------	-------------------------------

** Si le paysage de production n'a pas de nom, fournissez un court nom descriptif pour le paysage.*

*** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si un renforcement a eu lieu sur 500 hectares du fait d'une certification au cours de la première année, et si, au cours de la deuxième année, un renforcement a porté sur 200 de ces mêmes 500 hectares du fait de nouvelles réglementations d'exploitation, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'un renforcement jusqu'à maintenant est de 500.*

**** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456*

Longitude: -77.123456). Pour obtenir la latitude et la longitude de votre paysage de production, utilisez googlemap, faites un clic droit sur le centre de votre zone protégée, et sélectionnez "Qu'est-ce qu'il y a ici?", et copiez la latitude et la longitude apparaissant dans la fenêtre contextuelle.

17. Bénéfices pour les communautés

Le CEPF souhaite enregistrer les bénéfices reçus par les communautés, qui peuvent différer de ceux reçus par les individus car les bénéfices sont disponibles pour un groupe. Le CEPF souhaite également enregistrer, dans la mesure du possible, le nombre de personnes dans chaque communauté qui en bénéficient. Veuillez indiquer les caractéristiques des communautés, le type de bénéfices qui ont été reçus pendant le projet et le nombre d'hommes/garçons et de femmes/filles issus de ces communautés qui en ont bénéficié grâce à l'investissement du CEPF. Si les chiffres exacts ne sont pas connus, veuillez fournir une estimation.

Veuillez fournir les informations pour toutes les communautés qui ont bénéficié du programme, depuis son lancement jusqu'à son achèvement.

Nom de la communauté	Caractéristiques de la communauté (marquer avec un x)							Pays de la communauté	Type de bénéfice (marquer avec un x)								Nombre de bénéficiaires	
	Petits propriétaires fonciers	Économie de subsistance	Peuples autochtones/groupes ethniques	Pasteurs/peuples nomades	Migrants récents	Communautés urbaines	Autre*		Amélioration de l'accès à l'eau potable	Renforcement de la sécurité alimentaire	Amélioration de l'accès à l'énergie	Amélioration de l'accès aux services publics (par exemple, soins de santé et éducation)	Renforcement de la résilience aux changements climatiques	Amélioration du régime foncier	Amélioration de la reconnaissance des connaissances traditionnelles	Amélioration de la représentation et meilleure prise de décisions dans les instances/structures	L'amélioration de l'accès aux services écosystémiques	Nombre d'hommes et de garçons bénéficiaires
Dubréka						X		Guinée							X	X	02	45

* Si vous avez indiqué « Autre » pour décrire la caractéristique de la communauté, veuillez expliquer :

18. Politiques, lois et réglementations

Indiquez les politiques, les lois et les règlements avec des dispositions de conservation de la biodiversité qui ont été promulgués ou modifiés à la suite de votre projet. Les « politiques » se rapportent aux déclarations d'intention formellement adoptées ou poursuivies par un gouvernement, y compris au niveau sectoriel ou infranational. Les « lois et règlements » se rapportent aux règles ou aux ordres officiels, prescrits par l'autorité. Toute loi, règlement, décret ou arrêté peut être inclus.

18a. Nom, champ d'application et sujet de la politique, de la loi ou de la réglementation qui a été amendée ou adoptée à la suite de votre projet.

Sans objet

N°	Nom de la politique, de la loi ou du règlement	Champ d'application (marquer avec un x)			Sujet(s) traité(s) (marquer avec un x)															
		Local	National	International	Agriculture	Climat	Gestion des écosystèmes	Éducation	Énergie	Pêches	Foresterie	Mines et carrières	Planification/Zonage	Pollution	Aires protégées	Protection des espèces	Tourisme	Transport	Commerce d'animaux	Autre*

* Si vous avez sélectionné "autre" dans la liste ci-dessus, donnez une brève description des principaux sujets abordés par la politique, la loi ou le règlement.

18b. Pour chaque loi, politique ou réglementation énumérée ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Pays	Date de promulgation ou de modification (MM / JJ / AAAA)	Impact attendu	Action que vous avez effectuée pour réaliser cette promulgation / modification
-----------	-------------	---	-----------------------	---

19. Pratiques favorables à la biodiversité

Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité.

Dressez la liste de toutes les entreprises qui ont adopté des pratiques respectueuses de la biodiversité à la suite de votre projet. Bien que les entreprises prennent diverses formes, aux fins du CEPF, une entreprise est définie comme une entité commerciale à but lucratif. Une pratique respectueuse de la biodiversité est celle qui préserve ou utilise les ressources naturelles de manière durable.

N°.	Nom de l'entreprise	Description de la pratique respectueuse de la biodiversité	Pays où la pratique favorable à la biodiversité a été adoptée par l'entreprise.
-----	---------------------	--	---

20. Réseaux et partenariats

Nombre de réseaux et/ou de partenariats créés et/ou renforcés.

Faites un rapport sur tous réseaux ou partenariats entre et parmi les groupes de la société civile et d'autres secteurs que vous avez créés ou renforcés à la suite de votre projet. Les réseaux / partenariats devraient avoir des avantages durables au-delà de la mise en œuvre immédiate du projet. Les réseaux / partenariats informels sont acceptables. Des exemples de réseaux / partenariats incluent : une alliance de pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche durables, un réseau de journalistes environnementaux, un partenariat entre une ou plusieurs ONG avec un ou plusieurs partenaires du secteur privé pour améliorer la gestion de la biodiversité sur les terres privées, ou un groupe de travail axé sur la conservation des reptiles.

Ne listez pas les partenariats que vous avez formés avec d'autres pour mettre en œuvre ce projet, à moins que ces partenariats ne se poursuivent après la fin de votre projet.

N°.	Nom du réseau / partenariat	Année de création	Votre projet a-t-il établi ce réseau / partenariat? O/N	Pays concerné(s)	Objectif
-----	-----------------------------	-------------------	--	------------------	----------

21. Financement durable

Mécanisme de financement durable fournissant des fonds pour la conservation.

Énumérez tous les mécanismes de financement durable qui fonctionnent, créés ou soutenus par votre projet. Les mécanismes de financement durable génèrent un financement à long terme (généralement cinq ans ou plus). Ceux-ci incluent, mais sans s'y limiter, les fonds fiduciaires pour la conservation, les échanges dette-nature, les systèmes de paiement pour les services écosystémiques (PSE) et d'autres systèmes de revenus, de frais ou de taxes qui génèrent un financement à long terme pour la conservation. Pour être inclus, un mécanisme doit fournir des fonds pour la conservation.

21a. Détails sur le mécanisme

N°.	Nom du mécanisme de financement	Objectif du mécanisme*	Date de création (AAAA)**	Description***	Pays
-----	---------------------------------	------------------------	---------------------------	----------------	------

* Veuillez donner une description succincte de la mission du mécanisme.

** Veuillez indiquer quand le mécanisme de financement durable a officiellement été créé. Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez la meilleure estimation possible.

*** Description, par ex : fonds fiduciaire, dotation, dispositif de PSE, système d'incitation, etc.

21b. Performance du mécanisme

Pour chaque mécanisme de financement énuméré ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°.	Intervention de projet (marquer avec un x)			Le mécanisme a-t-il fourni des fonds pour la conservation pendant votre projet?
	Création du mécanisme	Appui au mécanisme que existait déjà	Création puis appui à ce nouveau mécanisme	

22. Espèces de la Liste rouge

Espèces de la Liste rouge bénéficiant d'une intervention directe de conservation.

Si le projet comprenait des interventions de conservation directes qui ont bénéficié aux espèces menacées au niveau mondial (CR, EN, VU, EW), conformément à la Liste Rouge de l'UICN, ajoutez l'espèce ci-dessous.

Les exemples d'interventions comprennent : la préparation ou la mise en œuvre d'un plan d'action de conservation, les programmes d'élevage en captivité, la protection de l'habitat des espèces, la surveillance des espèces, les patrouilles pour arrêter le trafic d'espèces sauvages et l'éradication des espèces envahissantes.

Genre	Espèce	Nom commun (Eng)	Statut (VU, EN, CR ou EW)	Intervention	Tendance de la population sur le site (croissant, décroissant, stable ou inconnu)
-------	--------	------------------	---------------------------	--------------	---

Partie V. Partage des informations et politique du CEPF

Le CEPF s'engage à mener des opérations transparentes et à aider les groupes de la société civile à partager leurs expériences, les leçons apprises et les résultats. Les rapports finaux d'activité et d'impact sont disponibles sur notre site Web, www.cef.net, et publiés dans notre bulletin électronique et d'autres communications.

Nom de l'organisation : Développement pour Tous (DPT)

Adresse e-mail générique : ongdevpourtous@gmail.com